

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

UFI: 39SN-KTK3-8W01-DQ7G

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Emploi de la substance / de la préparation: Désodorisant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

WUNDER-BAUM AG

Emdwiesenstrasse 29

CH-8240 Thayngen

Switzerland

Tel. +41 52 645 0707

**Service chargé des renseignements:**

WUNDER-BAUM Limited

27-29 Orwell Road

Rathgar D06 FK54, Dublin 6

Ireland

Tel. +1 3157 889 438

Email: chemicalsafety@littletrees.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 Rue du Faubourg Saint-Denis

F-75475 Paris Cedex 10

France

Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) telephone: +33 (0)1 45 42 59 59 (to reach any of the toxcentres)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 1)

## Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

**Mention d'avertissement** Attention

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Linalyl acetate  
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle  
(R)-p-mentha-1,8-diène  
Linalol  
Caryophyllène  
2-méthoxy-4-propylphénol  
p-Isobutyl-alpha-méthyl hydrocinnamaldehyde  
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthalenyl)éthanone  
Coumarine  
Citronellol  
Méthyl atrarate  
Géranol

### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P501 Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 120-51-4	Benzoate de benzyle	5-10%
EINECS: 204-402-9	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411;	
Numéro index: 607-085-00-9	Acute Tox. 4, H302	
RTECS: DG 4200000		
Reg.nr.: 01-2119976371-33-XXXX		

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

### Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

(suite de la page 2)

CAS: 115-95-7 EINECS: 204-116-4 Reg.nr.: 01-2119454789-19-XXXX	Linalyl acetate ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 32210-23-4 EINECS: 250-954-9 RTECS: AF 7117000 Reg.nr.: 01-2119976286-24-XXXX	acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ⚠ Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 RTECS: GW 6360000 Reg.nr.: 01-2119529223-47-XXXX	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317 Note: C	≥0,25- <1%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Numéro index: 603-235-00-2 RTECS: RG 5775000 Reg.nr.: 01-2119474016-42-0008	Linalol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1- <1%
CAS: 87-44-5 EINECS: 201-746-1 Reg.nr.: 01-2120745237-53-0010	Caryophyllene ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,1- <1%
CAS: 2785-87-7 EINECS: 220-499-0	2-méthoxy-4-propylphénol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	≥0,1- <1%
CAS: 6658-48-6 EINECS: 229-695-0 Reg.nr.: 01-2120770116-58-XXXX	p-Isobutyl-alpha-methyl hydrocinnamaldehyde ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1- <1%
CAS: 54464-57-2 EINECS: 259-174-3 Reg.nr.: 01-2119489989-04-XXXX	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,25- <1%
CAS: 91-64-5 EINECS: 202-086-7 RTECS: GN 4200000 Reg.nr.: 01-2119943756-26-XXXX	Coumarine ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,1- <1%
CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0 RTECS: RH 3400000 Reg.nr.: 01-2119453995-23-XXXX	Citronellol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1- <1%
CAS: 4707-47-5 EINECS: 225-193-0 Reg.nr.: 01-2120762759-36-XXXX	Methyl atrarate ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,1- <1%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 Numéro index: 603-241-00-5 RTECS: RG 5830000 Reg.nr.: 01-2119552430-49-XXXX	Géraniol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,1- <1%
CAS: 469-61-4 EINECS: 207-418-4	alpha-Cedrene ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥0,025- ≤0,1%

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

		(suite de la page 3)
CAS: 546-28-1 EINECS: 208-898-8	beta-Cedrene ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	≥0,0025–<0,025%
CAS: 76-22-2 EINECS: 200-945-0 Reg.nr.: 01-2119966156-31-XXXX	bornane-2-one ⚠ Flam. Sol. 2, H228; ⚠ STOT SE 2, H371; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	≤0,1%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:**

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Recueillir par moyen mécanique.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Désodorisant

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

76-22-2 bornane-2-one

VLEP (France) Valeur à long terme: 12 mg/m<sup>3</sup>, 2 ppm

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

#### Protection des mains:

Le port de gants n'est pas obligatoire lorsque le produit est utilisé comme prévu.

En cas de contact prolongé avec la peau, utiliser des gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation (EN374).

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage:** Pas nécessaire.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 5)

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

<b>État physique:</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non applicable.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non applicable.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non applicable.
<b>Supérieure:</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable.
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>valeur du pH:</b>	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>Viscosité</b>	
<b>Cinématique:</b>	Non applicable.
<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité:</b>	Non déterminée.
<b>Densité relative:</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Solide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point/l'intervalle de ramollissement:</b>	Non déterminée.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non déterminée.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
---	-------

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 6)

<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 7)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

#### 120-51-4 Benzoate de benzyle

Oral	LD50	1.700 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

#### 32210-23-4 acétate de 4-tert-butylcyclohexyle

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

#### 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

#### 78-70-6 Linalol

Oral	LD50	2.790 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	5.610 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

#### 91-64-5 Coumarine

Oral	LD50	293 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

#### 106-22-9 Citronellol

Oral	LD50	3.450 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	2.650 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 469-61-4 alpha-Cedrene

EC50	0,05 mg/kg (daphnia)
------	----------------------

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 8)

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### Catalogue européen des déchets

Le code de déchets 20 03 01 s'applique aux produits usagés. Le code de déchets 16 03 05\* ou 16 03 06 s'applique aux produits inutilisés.

20 03 01	déchets municipaux en mélange
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

#### Emballages non nettoyés:

**Recommandation:** De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

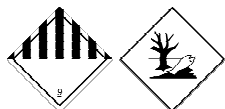
ADR, IMDG, IATA UN3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Benzoate de benzyle, (R)-p-mentha-1,8-diène)
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Benzyl benzoate, d-limonene), MARINE POLLUTANT
IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Benzyl benzoate, d-limonene)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 9 Matières et objets dangereux divers.  
Étiquette 9

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 9)

**Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)  
**Marquage spécial (IATA):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90  
**No EMS:** F-A,S-F  
**Stowage Category** A  
**Stowage Code** SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.

Attention: Matières et objets dangereux divers.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

### Indications complémentaires de transport:

Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR ni de l'IMDG en vertu de la disposition spéciale N°335 relative aux faibles quantités de UN 3077.  
 En vertu de la disposition spéciale IATA n ° A197 pour les matières portant les numéros UN 3077 et 3082, ce produit peut être transporté en tant que "Not Restricted - N.R." du fait qu'il est transporté dans des emballages d'une contenance nette maximale de 5 L/kg. Les dispositions générales d'emballage de l'IATA sont à respecter.

### ADR

**Quantités limitées (LQ)** 5 kg  
**Quantités exceptées (EQ)** Code: E1  
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g  
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g  
**Catégorie de transport** 3  
**Code de restriction en tunnels** (-)

### IMDG

**Limited quantities (LQ)** 5 kg  
**Excepted quantities (EQ)** Code: E1  
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g  
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

### "Règlement type" de l'ONU:

UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (BENZOATE DE BENZYLE, (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE), 9, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

(suite page 11)

FS

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 10)

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

## LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

## RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (ANNEXE XVII) Pas de restrictions

## Règlement (CE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des composants n'est compris.

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

## Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

103-82-2 acide phénylacétique

2B

## Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

103-82-2 acide phénylacétique

2

## RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

Aucun des composants n'est compris.

### Prescriptions nationales:

**Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

### Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

#### Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Indication des modifications:

RUBRIQUE 2, RUBRIQUE 3: Mise à jour de la classification et de l'étiquetage du produit en raison de:

- Modifications de la composition du produit
- Mise à jour des classifications des ingrédients conformément à la dernière version du guide d'étiquetage de l'IFRA/ de l'annexe VI du règlement CLP
- Modifications mineures (libellé, format)

RUBRIQUE 4: Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit

RUBRIQUE 8: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

RUBRIQUE 11, RUBRIQUE 12:

- Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit
- Modifications mineures (libellé, format)

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité****selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 04.04.2023

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 14: Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit

RUBRIQUE 15:

- Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles
- Modifications mineures (libellé, format)

RUBRIQUE 16: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

**Phrases importantes:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2